

Géocoordination

N°	Désignation	Période
24	Programme de mise en œuvre VII (2023-2026)	2023-2026
Situation initiale	Le présent programme VII (2023-2026) a été défini sur la base du plan de mise en œuvre de la CGC. Son contenu est le suivant: <ul style="list-style-type: none"> - Protection contre les catastrophes naturelles (ID 81.2) - Cadastres de bruit pour les routes principales et les autres routes (ID 144.1) - Défrichement et compensation du défrichement (ID 185.1) - Barrages sous surveillance des cantons (ID 194.1) - Cartes d'analyse climatique (température physiologique équivalente) [géodonnées de base des classes IV et V] 	
Objectif	Mise à disposition dans les délais impartis, contrôlée et assurée dans la durée des géodonnées de base désignées via geodienst.ch. Chacun des jeux de géodonnées de base concernés est placé sous la responsabilité d'un canton donné.	
Coordination avec	Offices spécialisés compétents de la Confédération Commission d'accompagnement Géoinformation de la DTAP Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2022	<ul style="list-style-type: none"> - initialiser et accompagner les travaux des cantons responsables - implémenter les offres sur geodienst.ch - assister les cantons pour l'intégration et la mise à disposition des géodonnées de base via geodienst.ch. 	
Financement	Mandat de prestations de la DTAP	

Géofutur

N°	Désignation	Période
25	Geo 3D	2023-2024
Situation initiale	A la fois la révision de l'OMO et la vision MO 2030 mettent l'accent sur l'importance de passer d'une description 2D à une description 3D du territoire et des objets qui le composent. La stratégie suisse du sous-sol met également un focus important sur cet aspect qu'il sera primordial d'avoir pour une gestion cohérente entre le sous-sol et le sursol.	
Objectif	Cette action consiste à donner aux cantons un aperçu des possibilités technologiques actuelles et futures de la 3D, l'élaboration des étapes pour passer de géodonnées 2D à la 3D.	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2023/2024	Etude avec quelques cantons et mise en place de prototypes sur le concept par étape du Géo3D permettant notamment de répondre aux questions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> o Quelles étapes pour passer de la 2D à la 3D ? o Quelles données, quelles technologies, quels formats, quels niveaux de détails (LOG, LOI) ? o Quelles données de base pour fabriquer de la géo3D ? Quelles méthodes ? o Quel est l'état de l'art actuel et en devenir ? 	
Financement	Contributions des membres	

	Moyens dédiés à l'INDG
--	------------------------

N°	Désignation	Période
26	4D et historisation	2023-2024
Situation initiale	<p>Dans la vision de la MO 2030, il est dit que les données et les produits de la MO doivent satisfaire les exigences propres à l'historisation et à l'archivage. Des informations concernant sa génération, sa modification et son inactivation sont requises pour chaque élément, afin qu'il soit possible de restaurer son état à un instant quelconque. En outre, des états temporels de la MO tout entière sont sauvegardés dans l'optique de l'historisation / de l'archivage.</p> <p>Plusieurs cantons ont introduit des méthodes d'historisation de leurs géodonnées pour répondre aux exigences de la LGéo et certains proposent des produits spécifiques à partir des données temporelles.</p>	
Objectif	<p>Cette action consiste à donner aux cantons un aperçu des possibilités technologiques actuelles et futures de la 4D (état de l'art) et à avoir un éventail décrit des usages utiles pour valoriser les données géographiques. Cette action vise finalement émettre un certain nombre de recommandations sur l'historisation des données géographiques.</p>	
Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)	
Mesures 2023/2024	<p>Etude avec quelques cantons et mise en place d'un prototype sur le concept du DMAV pour la 4D permettant notamment de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles sont les solutions techniques disponibles (état de l'art) ○ Quels mécanisme/process pour assurer l'historisation ? ○ Quelle est l'organisation à mettre en place ? ○ Quelle doit être la durée d'historisation ? 	
Financement	Contributions des membres Accord de prestations avec swisstopo Moyens dédiés à l'INDG	

N°	Désignation	Période
27	Géocommuns	2023-2024
Situation initiale	<p>Il y a de plus en plus de producteurs de géodonnées (public, privé, associations, ...). Il y a pour un même objet ou une même thématique (bâtiment, cadastre souterrain, adresse, noms locaux, graphe de mobilité, ...) des initiatives concurrentes (géodonnées de niveau cantonal, géoregistres nationaux, OSM, Google, Tesla, ...).</p> <p>La notion de géocommuns peut être une réponse à cette situation. Les géocommuns sont des bases de données d'informations géographiques issues d'une production commune ou d'une maintenance collaborative, et des outils numériques (issus du développement commun de moyens de diffusion ou d'outils d'aide à l'utilisation) qui obéissent à une gouvernance ouverte de type "Communs" garantissant leur plein contrôle et leur appropriation par la communauté des utilisateurs/producteurs/citoyens.</p>	
Objectif	<p>Approfondir la connaissance du thème des géocommuns afin d'alimenter les réflexions du groupe de travail national sur les géoregistres et la démarche de broker des géodonnées.</p>	

Coordination avec	Office fédéral de topographie (swisstopo)
Mesures 2023/2024	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire un état de l'art des géocommuns : « qu'est-ce, pourquoi, comment, quels acteurs ? » ○ Définir quels sont les ingrédients nécessaires pour la réussite d'un géocommun. ○ Montrer et examiner des géocommuns existants en particulier leurs origines, les opportunités, les difficultés et facteurs clés. ○ Partager les réflexions, analyses et résultats en continu avec swisstopo ○ Faire des présentations intermédiaires sur les géocommuns
Financement	Contributions des membres Moyens dédiés à l'INDG